



PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR



RISQUES MAJEURS, QUE FAIRE ?



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) DE LA COURNEUVE
MARS 2023



laCourneuve



Aujourd’hui plus de 45 000 personnes habitent à La Courneuve, et ce chiffre va progresser. Il est de notre devoir d’assurer la protection des habitants et des habitantes de notre ville et de les informer des risques auxquels ils pourraient être exposés et des moyens à prendre pour les prévenir.

La municipalité s’est donc organisée et préparée pour faire face à d’éventuels dangers et prévoir en amont des mesures de gestion de crise liées aux risques majeurs en lien avec les services de l’État. Le Plan communal de sauvegarde, comme le maintien des services publics sont des outils opérationnels et mobilisables. Pour que ces dispositions soient efficaces, elles nécessitent aussi que chaque citoyen adopte, de son côté, un comportement adéquat.

Ce Document d’information communal sur les risques majeurs (DICRIM) vous renseigne sur les conduites à tenir face à chaque risque. De page en page, vous trouverez des informations concrètes, des recommandations simples et pratiques pour faire face à des événements risques majeurs. Lisez-le attentivement et conservez-le précieusement.

Nous sommes dans un monde qui évolue vite, se transforme. C’est vrai pour le climat, les technologies, les besoins sociaux, ... Ensemble, nous devons partager cette conscience collective et adopter des actions-réflexes qui pourront être des aides précieuses dans l’avenir.

Nous pourrons ainsi mieux réagir, relayer l’information et nous mobiliser en cas de crise importante. La sécurité est l’affaire de toutes et tous.

**Gilles Poux,
maire de La Courneuve**

Sommaire

Le document d’information communal sur les risques majeurs (Dicrim) : qu’est-ce que c’est ?	1
L’organisation des secours : le plan communal de sauvegarde (PCS)	3
L’alerte : les bons réflexes à adopter	4
Les consignes générales de sécurité	5

PARTIE 1 Les risques climatiques 6		PARTIE 3 Les risques sanitaires 14	
Les tempêtes	7	Les épidémies / pandémies	15
Les inondations	8	Les pollutions atmosphériques	16
Les canicules	9		
Les grands froids	10		
PARTIE 2 Les risques technologiques 11		PARTIE 4 Les risques liés au bâti 17	
Le transport de matière dangereuses (TDM)	12	Les mouvements de terrain	18
Les risques industriels	13	Les risques immeuble	19
		Les risques liés aux ouvrages d’art (ponts, tunnels...)	20
		PARTIE 5 Les risques sociétaux 21	
		Les rassemblements de personnes	22
		Les menaces terroristes	23

Les indemnisations	25
Les contacts utiles	29

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) est un document réalisé par le Maire, en collaboration avec la direction de l'Habitat et de la Prévention des risques et ses partenaires.

C'est un outil pratique qui présente aux Courneuvien-ne-s les risques auxquels la ville peut être exposée ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

Conservez-le précieusement ! Informé-e-s et préparé-e-s, chacun-e d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information, se mobiliser et se protéger en cas de difficultés.

Librement consultable en mairie, il a pour objectif d'informer les habitant-e-s sur :

- les risques climatiques et technologiques ;
- les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ;
- les moyens d'alerte en cas d'événement ou de danger ;
- l'organisation des secours et de la municipalité dans la gestion des crises majeures en soutien des populations sinistrées ;
- la réparation et les mesures/actions à prendre après : assurance, reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle...

› Le Dicrim est également disponible sur www.lacourneuve.fr

LE SAVIEZ-VOUS ? LE RISQUE MAJEUR : DÉFINITION

Un risque dit « majeur » est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle (inondation, tempête, mouvement de terrain...) ou dû à l'activité de l'homme (accident industriel, transport de matières dangereuses...) mette en danger un grand nombre de vies humaines, de porter atteinte à des établissements sensibles (écoles, hôpitaux, ehpad...) et de détériorer de manière significative des biens et/ou l'environnement.

Les risques majeurs à La Courneuve

La ville de La Courneuve peut être exposée à des risques majeurs de différentes natures (en sachant que certains sont en interaction) :

Les risques climatiques



inondations, tempêtes, canicule, grand froid...

Les risques technologiques



transport de matières dangereuses, risques industriels...

Les risques sanitaires



épidémies, pandémies, pollutions atmosphériques...

Les risques liés au bâti



mouvements de terrain, risques immeuble...

Les risques sociétaux



rassemblement de personnes, menace terroriste...

Pour en savoir plus sur les risques du territoire :

www.georisques.gouv.fr

www.seine-saint-denis.gouv.fr

L'ORGANISATION DES SECOURS : LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a pour but d'organiser opérationnellement, en situation de crise, l'information et/ ou l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précisions possibles, une répartition des actions entre les différents acteurs en lien avec les partenaires.

Le PCS définit les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes :

- la mobilisation des lieux publics, agents et équipements nécessaires à la sauvegarde de la population ;
- la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population ;
- l'organisation communale pour gérer la crise (répartition des rôles).

À NOTER

Les associations de sécurité civile et humanitaires engagées sur le territoire sont parties prenantes dans le secours et la sauvegarde des personnes sinistrées. Leurs compétences et leur formation en font des atouts pour le Maire et le Préfet.



L'ALERTE : LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

L'alerte, c'est l'annonce d'un danger en cours, imminent ou à venir. Elle permet à chacun de prendre connaissance des risques et de mettre en place les mesures de protection adaptées pour se protéger et mettre en sécurité sa famille, ses biens. Déclenchée soit par le préfet, soit par le Maire, elle peut concerner certaines zones selon l'ampleur de l'événement.

Tous les moyens d'alerte utiles peuvent être mobilisés :

- les véhicules de la police municipale
- les panneaux dans la ville
- les hauts parleurs
- les sirènes
- la téléphonie / les messages groupés (par le service Évènements et protocoles de la ville)
- le site internet de La Courneuve
- l'ensemble des réseaux sociaux de la ville

Il existe une application sur smartphone **Fr-Alerte** qui permet d'être informé.



RÉACTIVITÉ → EFFICACITÉ
RESPECT DES MESURES → SÉCURITÉ
CONFIANCE → PRÉSERVATION

LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

À FAIRE ✓



Éloignez-vous du risque et abritez vous.



Restez informés (radios, télévisions, réseaux sociaux, ...).



Respectez les consignes des autorités.



Attendez la fin de l'alerte donnée par les autorités pour sortir/rentrez chez vous.



Prenez avec vous les produits indispensables.



Apportez une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées.

À ÉVITER ✗



Aller chercher ses enfants à l'école.



Rentrer dans un bâtiment devenu dangereux.



Sortir à l'extérieur malgré un appel au confinement.



Fumer à proximité d'un accident.



Appeler sur son téléphone portable afin d'éviter de saturer les lignes pour les secours.

En savoir plus sur les risques majeurs

La Courneuve

<https://lacourneuve.fr/les-risques-majeurs>

Gouvernement

www.risques.gouv.fr

www.georisques.gouv.fr



PARTIE 1. LES RISQUES CLIMATIQUES



LES TEMPÊTES

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vents violents s'accompagnant de fortes précipitations, et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent **avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.**

À FAIRE ✓

-  Stoppez toute activité de plein air.
-  Restez chez vous ou à l'abri dans un bâtiment et limitez au strict minimum vos déplacements.
-  Fermez vos portes, fenêtres et soupiraux.
-  Débranchez les appareils électroniques.
-  Tenez-vous informé en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo France.

À ÉVITER ✗

-  De chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer.
-  De téléphoner pour laisser les réseaux disponibles pour les secours.
-  De toucher à des fils électriques ou téléphoniques tombés à l'extérieur.
-  De faire des réparations extérieures (toitures...).



À SAVOIR

Les modes de communication de l'alerte

La vigilance météo est mise en place par Météo France et permet de prendre les mesures préventives.

Il y a 4 niveaux de vigilance qui sont vert, jaune, orange et rouge.

Les alertes oranges et rouges sont accompagnées d'un symbole indiquant la raison de l'alerte :

 vent violent

 pluie inondation

 orage

Les sites utiles

www.meteofrance.fr

www.gouvernement.fr/risques/tempete



LES INONDATIONS

La Courneuve peut être touchée après de fortes intempéries par :

- **les inondations par ruissellement d'eaux pluviales**, lorsque le réseau d'assainissement est saturé ;
- **les inondations par débordements indirects** qui correspondent à des remontées de la nappe phréatique.

À FAIRE ✓

-  Restez chez vous ou évitez tout déplacement.
-  Installez-vous en hauteur dans les étages supérieurs
-  Prenez avec vous : eau, aliments, nécessaire pour les nourrissons (lait, change, biberon...), médicaments, argent, papiers importants, lampe torche...
-  Coupez l'électricité et le gaz.
-  Tenez-vous informé de la montée des eaux.

À ÉVITER ✗

-  D'aller chercher les enfants à l'école.
-  D'utiliser les équipements électriques de votre logement mais également de votre immeuble (ascenseurs,...).
-  De sortir à l'extérieur sauf si vous recevez l'ordre d'évacuer des autorités ou si vous êtes forcé par la crue.
-  De circuler sans respecter les consignes de déviations.



À ANTICIPER

- Identifiez où se trouvent les disjoncteurs et/ou les robinets d'arrêt des réseaux de gaz et d'électricité de votre logement.
- Mettez à l'abri les produits sensibles (médicaments, papiers importants, produits chimiques...).

Après une inondation

- **Faites un état des lieux et rapidement une déclaration** auprès de l'assurance.
- **Nettoyez, désinfectez et séchez votre habitat** (aération régulière et chauffage).
- **Assurez-vous** auprès des autorités **que l'eau est potable.**
- **Jetez tous les produits alimentaires qui ont été touchés par les eaux de l'inondation.**

Site utile

www.vigicrues.gouv.fr



LES CANICULES

La canicule correspond à des niveaux de chaleurs très forts, le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs. **Sa définition repose donc sur des températures « élevées » et la durée d'exposition.**

À FAIRE ✓

-  Buvez régulièrement de l'eau (1,5 litre par jour).
-  Mangez en quantité suffisante.
-  Mouillez votre corps et ventilez-vous et allez dans un endroit climatisé.
-  Maintenez votre logement au frais, fermez les volets le jour et humidifiez l'atmosphère.
-  Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.

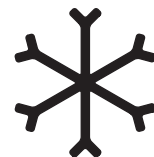
À ÉVITER ✗

-  De faire des efforts physiques.
-  De sortir pendant les pics de chaleurs (entre midi et 18h).
-  De boire de l'alcool.

Les niveaux d'alerte

La vigilance de Météo-France signale le niveau de danger de chaque vague de chaleur à l'aide de 4 couleurs (vert, jaune, orange, rouge) :

-  le niveau de **vigilance verte** : pas de vigilance particulière
-  le niveau de **vigilance jaune** : pic de chaleur, soit une exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense ou à un épisode persistant de chaleur (supérieur à 3 jours) ;
-  le niveau de **vigilance orange** : canicule, soit une période de chaleur intense pendant 3 jours et 3 nuits consécutifs ;
-  le niveau de **vigilance rouge** : canicule extrême, exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, et présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population et des impacts sociétaux (sécheresse, approvisionnement en eau potable, aménagement ou arrêt de certaines activités, etc.).



LES GRANDS FROIDS

C'est un épisode caractérisé par des températures très basses, de jour et de nuit, durant au moins deux jours consécutifs. **Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous**, mais plus encore pour les personnes sans domiciles vivant en extérieur, les nourrissons et, d'une façon générale, les personnes vulnérables.

À FAIRE ✓

-  Maintenez la température de votre domicile à 19°C minimum.
-  Mangez et buvez normalement.
-  Si vous sortez, habillez-vous chaudement et couvrez-vous les parties du corps les plus sensibles : les pieds, les mains, le cou et la tête.
-  Prévenez les risques d'intoxications au monoxyde de carbone : faites vérifier le bon fonctionnement des appareils de chauffage et des bouches d'aération.

À ÉVITER ✗

-  Les déplacements en extérieur (particulièrement pour les nourrissons, les plus de 65 ans, les personnes à mobilité réduite et les enfants).
-  Les activités extérieures et les efforts physiques.
-  La consommation d'alcool (quidonne un faux sentiment de chaleur).
-  De faire fonctionner en continu les chauffages d'appoint.
-  De sortir le soir car il fait plus froid.

Les niveaux d'alerte

Il existe trois niveaux de vigilance établis par Météo France, qui tiennent compte également de l'écart aux températures moyennes régionales, de la persistance d'un épisode de froid et de la présence de vent amplifiant les températures ressenties :

- NIVEAU 1** Temps froid : entre 0°C la journée et -5°C la nuit
- NIVEAU 2** Grand froid : entre -5°C la journée et -10°C la nuit
- NIVEAU 3** Froid extrême : températures négatives la journée et inférieures à -10°C la nuit



À NOTER

- **Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène météorologique** en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo France.
- **Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables isolées**, ou personnes sans abri ou très précaires, au CCAS de La Courneuve.

Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue appelez le 15 et/ou le 115.

Important

En cas d'urgence, de malaise ou de coup de chaleur, n'hésitez pas à consulter votre médecin.



À NOTER

- **Tenez-vous informé de l'évolution de la situation** en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo France.
- **Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables isolées de votre entourage** (proches, voisins) au CCAS de La Courneuve qui prendra régulièrement de leurs nouvelles et pourra intervenir en cas de besoin.

PARTIE 2.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

LE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSES (TDM)



Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter **un danger grave pour les personnes, les biens ou l'environnement**. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive etc.

À FAIRE ✓



Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche, fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.



Écoutez la radio.



Respectez les consignes de sécurité.

À ÉVITER ✗



De chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



De fumer et de téléphoner (risque de flammes ou d'étincelles).

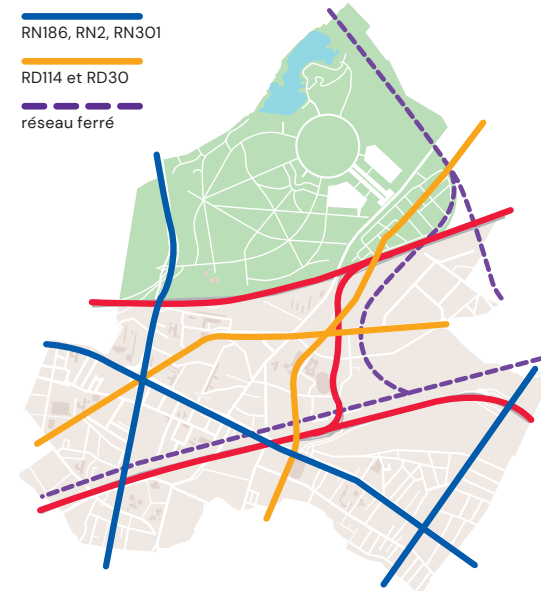
Cartographie des routes

A1, A86, jonctions entre A1 et A86

RN186, RN2, RN301

RD114 et RD30

réseau ferré



À NOTER

Si vous êtes témoin d'un accident :

- **Protégez-vous** en vous éloignant et éloignez les personnes à proximité de la zone de l'accident pour éviter un sur-accident.
- **Donnez l'alerte aux secours** (18 ou 112) et à la **police** ou à la **gendarmerie** (17 ou 112) en précisant le lieu exact, la nature du sinistre et la présence ou non de victimes.



LES RISQUES INDUSTRIELS

Un risque industriel fait suite à un accident dans ou à proximité d'une usine/ entreprise comportant des activités dangereuses (explosion, fuite de produits toxiques/chimiques, incendie,...). Ces établissements sont généralement des Installations Classées pour la Protection de l'environnement (ICPE) surveillés par le préfet.

À la Courneuve, l'histoire industrielle est forte. La ville compte plusieurs implantation d'ICPE (entreprises de gestion des déchets/recyclage, data center,...).

À FAIRE ✓

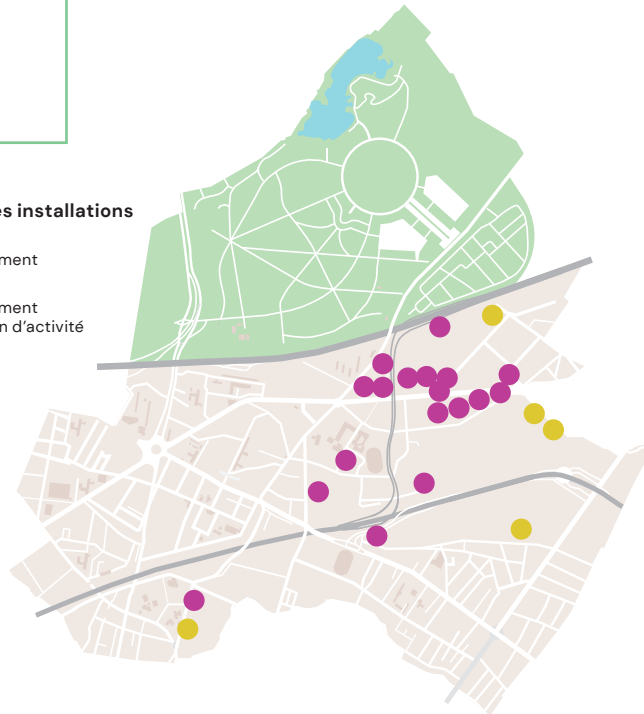
-  Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent et trouver un local où se confiner.
-  Abritez-vous/rentrez dans un bâtiment en dur le plus proche.
-  Fermez portes et fenêtres et arrêtez les ventilations.
-  Tenez vous informé.

À ÉVITER ✗

-  De chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.
-  De fumer et de téléphoner (risque de flammes ou d'étincelles).

Cartographie des installations

-  en fonctionnement
-  en fonctionnement et en cessation d'activité



PARTIE 3. LES RISQUES SANITAIRES



LES ÉPIDÉMIES/PANDÉMIES

Les épidémies et les pandémies sont **des risques infectieux représentant une menace directe pour la santé des populations** (Covid-19, la pandémie grippale, Ebola...).

À FAIRE ✓

-  Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez du gel hydroalcoolique.
-  Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.
-  Mouchez-vous dans des mouchoirs à usage unique et se laver les mains.
-  Évitez les contacts avec les personnes malades. Respectez une distance de 2 m avec les autres.
-  Portez un masque.
-  Respectez les consignes de confinement.

À ÉVITER ✗

-  D'aller directement dans les hôpitaux (risque de saturation et de contamination).
-  Les contacts rapprochés, les poignées de mains, les embrassades...
-  De vous déplacer pour limiter les risques d'exposition et de contamination.



À SAVOIR

Les épidémies/pandémies peuvent se transmettre par :

- voies aériennes (toux, éternuement, postillons) ;
- le contact avec les objets contaminés ;
- le contact rapproché avec une personne malade, même s'il s'agit d'un proche.

Les +

- **Faites-vous vacciner contre le virus pandémique (Covid-19, grippe...)** dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- **Prenez des nouvelles** des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.



LES POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les phénomènes naturels mais surtout les activités humaines (industrie, transports, agriculture, chauffage résidentiel...) sont à l'origine d'émissions de polluants, **sous forme de gaz ou de particules.**

Ces polluants (dioxyde d'azote, particules fines...) peuvent subir des transformations sous l'effet de certaines conditions météorologiques (chaleur, lumière, humidité...) **et avoir des conséquences néfastes sur la santé humaine.**

À FAIRE ✓

-  Portez un masque pour sortir.
-  Bloquez vos ventilations.
-  Respectez les consignes de confinement/ de déplacement/ d'usages d'équipement.

À ÉVITER ✗

-  De pratiquer des activités physiques et sportives en plein air mais aussi à l'intérieur.
-  De sortir aux moments des pics d'activités de la foule, des pics de chaleurs...
-  D'utiliser des moteurs polluants ajoutant à la pollution existante.



À SAVOIR

En cas d'épisode de pollution, deux seuils sont déterminés :

- **Le seuil d'information** appelle à des recommandations sanitaires pour les périodes les plus sensibles.
- **Le seuil d'alerte** où s'ajoute des mesures d'urgence réglementaires (limitation de vitesse, circulation alternée...).

PARTIE 4.

LES RISQUES LIÉS AU BÂTI

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



À La Courneuve, deux types de mouvements de terrain existent :

- le risque retrait-gonflement des sols argileux (les variations de la quantité d'eau produisent des gonflements en périodes humides et des tassements en périodes sèches) ;
- le risque de dissolution du gypse (matériau qui se dissout dans l'eau pouvant créer des vides et cavités).

Les mouvements de terrain provoquent l'affaissement, la fissuration et la dégradation du bâti.

À FAIRE ✓

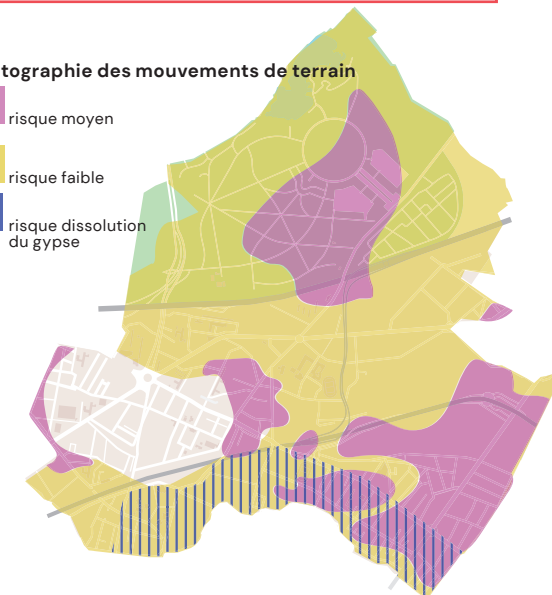
-  Informez les autorités de tout danger observé (fissuration des sols, des bâtis...).
-  N'utilisez pas les ascenseurs.
-  Apportez une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées.
-  Évitez la zone dangereuse.
-  Quittez le véhicule, la route ou l'immeuble qui est en train de subir les dégradations.
-  Tenez-vous informé.

À ÉVITER ✗

-  De rentrer dans un bâtiment endommagé ni dans les bâtiments environnants.
-  De rétablir le courant et le gaz sans l'avis des services compétents ou d'un professionnel.

Cartographie des mouvements de terrain

-  risque moyen
-  risque faible
-  risque dissolution du gypse



À FAIRE

Détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés... et en informer les autorités.



LES RISQUES IMMEUBLE

Les risques immeuble sont reconnus quand un nombre important de personnes occupantes et voisines de l'immeuble sinistré sont en danger du fait des évolutions du bâtiment.

À La Courneuve, ces risques majeurs sont les plus fréquents.

On compte entre autres risques immeubles : gaz, incendie et effondrement.

	À FAIRE ✓	À ÉVITER ✗
RISQUE GAZ (explosion/intoxication)	Si vous sentez une odeur de gaz, aérez les lieux et coupez l'arrivée du gaz. Faites réviser régulièrement votre chaudière à gaz pour éviter tous risques de fumée ou d'odeurs suspectes.	De rester chez vous en attendant les secours : sortez dès que possible. De fumer. D'attendre que l'odeur passe.
RISQUE INCENDIE	En cas de détection de fumée, sortez immédiatement de votre logement et contactez les pompiers. En cas de fumée, protégez votre bouche avec un linge humide et baissez-vous, l'air frais est près du sol. En cas de fumée autour d'un appareil ou d'un compteur électrique : coupez l'alimentation électrique et faites vérifier votre installation par un professionnel.	De prendre l'ascenseur mais privilégiez les escaliers. De sauter par la fenêtre si vous êtes à plus de 2 étages. D'utiliser jamais une prise ou un appareil électrique abîmé (fil dénudé, traces de brûlures...).
RISQUE EFFONDREMENT	En cas de déformation/fissuration rapide des portes, façades : sortez immédiatement et appelez les secours <i>Se référer aux consignes de la fiche « Les mouvements de terrain »</i>	



À NOTER

Il est important d'entretenir régulièrement les installations électriques et à gaz de son logement pour la sécurité de tous. En cas de signe suspect, appelez tout de suite les secours (GRDF, pompiers). **Urgence Gaz 0800 47 33 33**



LES RISQUES LIÉS AUX OUVRAGES D'ART (PONTS, TUNNELS...)

Les tunnels, ponts, routes, rails... constituent des ouvrages qui peuvent présenter un **risque d'effondrement ou de chutes d'éléments en cas de dégradation** qui peuvent occasionner :

- des accidents graves de la circulation ;
- des déraillements de trains ;
- un déversement de matières dangereuses ;
- des effondrements de terrain ;
- etc.

À FAIRE ✓

Si vous êtes témoin d'un début d'effondrement, de fissuration, d'inondation ou autre incident grave, donnez l'alerte.

Faites demi-tour si possible et/ou sortez de votre véhicule et mettez-vous à l'abri.

Écoutez les informations transmises par les secours sur place ou par les autorités.

À ÉVITER ✗

D'emprunter les ouvrages en cas de doutes, de dégradations apparentes... et si l'autorisation n'a pas été donnée.



À NOTER

Les ponts, murs, tunnels, quais... sont contrôlés, vérifiés et réparés régulièrement en fonction de l'ouvrage (tous les 3, 6 ou 9 ans).

PARTIE 5.

LES RISQUES SOCIÉTAUX



LES RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES

Certains événements ponctuels sont à l'origine d'une forte concentration de personnes dans un espace plus ou moins réduit. Cela peut engendrer des risques :

- **sur les personnes** : mouvement de foule déclenché par un élément de panique, agression entre individus et/ou envers les forces de l'ordre, attaque terroriste ;
- **sur les transports** : perturbation de la circulation routière, des transports publics ;
- **de santé publique** : problèmes sanitaires, notamment en cas d'épidémie, de pollution ou autre ;
- **sur les biens** : dégradation de l'espace public et/ou privé.

À FAIRE ✓

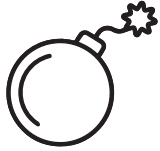
-  Signalez rapidement les accidents ou les signes d'agressivités.
-  Repérez les accès et les sorties de secours et sortez !
-  Respectez les règles de sécurité établies par les organisateurs.
-  Repérez les objets abandonnés, éloignez-vous et alertez la sécurité.
-  Repérez les personnes ayant un comportement douteux, éloignez-vous en et alertez la sécurité.
-  Gardez à proximité les enfants et les personnes placées sous votre responsabilité et protégez-les.
-  Signalez toutes personnes blessées ou en difficulté.

À ÉVITER ✗

-  De vous rendre dans les événements spontanés ou « sauvage », non organisés/sécurisés.
-  D'emmener des enfants dans les regroupements de personnes, surtout inorganisés.
-  De rester au milieu d'une émeute ou d'un groupe agressif.
-  De rester dans une foule saturée.
-  De laisser vos bagages sans surveillance.



Dans les rassemblement autorisé des mesures de sécurité sont prévues (agents de sécurité, issues de secours...).



LES MENACES TERRORISTES

Les menaces terroristes consistent en une **atteinte à un groupe de personnes plus ou moins ciblé** en lien avec des revendications souvent liées à des idéologies.

Elles peuvent se manifester de différentes façons : **attentats, prises d'otages, fusillades... commis par un individu ou une organisation.**

Le plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est un plan spécialement prévu par l'État pour lutter contre la menace terroriste.



Il existe sous 3 niveaux :

- vigilance
- sécurité renforcée – risque attentat
- urgence attentat

AGIR AVANT

- **Restez vigilant en permanence**, même dans les périodes qui peuvent donner l'impression que la menace terroriste s'affaiblit.
- **Respectez les consignes**, principalement dans les lieux publics : ne laissez pas vos bagages sans surveillance, ne vous garez pas devant des endroits qui font l'objet d'une quelconque interdiction au titre de Vigipirate, facilitez les contrôles effectués dans les transports (gares, ports, aéroports) et aux accès des bâtiments ouverts au public (musées, administrations...).
- **Signalez toute activité suspecte**. Cette attitude de vigilance a déjà permis de déjouer des actes de malveillance, en particulier des attentats.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER > si c'est impossible 2/ SE CACHER

- 1** Localisez le danger pour vous en éloigner. (Illustration: A person running away from a building with a red exclamation mark warning sign.)
- 1** Enfermez-vous et barricadez-vous. (Illustration: A person locking a door and moving a sofa to block it.)
- 2** Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper. (Illustration: A person helping another person climb over a wall.)
- 2** Ne vous exposez pas. (Illustration: A person crouching behind a low wall.)
- 2** Éloignez la lumière et coupez le son des appareils. (Illustration: A person turning off a light and a television.)
- 3** Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol. (Illustration: A person lying flat on the floor near a window.)
- 4** **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...). (Illustration: A person crouching behind a pillar.)
- 5** Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone. (Illustration: A hand holding a phone with a red 'X' over the speaker and vibration icons.)

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

- 17 ou 112**. Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112. (Illustration: A person talking on a phone.)
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque. (Illustration: A police car with a red 'X' over a person running towards it.)
- Gardez les mains levées et ouvertes. (Illustration: A person with their hands raised and palms facing forward.)

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations **non vérifiées** sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



LES INDÉMNISATIONS

Pour les catastrophes naturelles

L'assurance catastrophe naturelle est **une assurance qui vous permet d'être indemnisé pour les dégâts dus aux catastrophes naturelles** (tremblement de terre, inondations, sécheresse, glissement de terrain...).

CONDITIONS D'INDEMNISATION

- Avoir souscrit à une assurance catastrophe naturelle.
- Être concerné par l'arrêté de catastrophe naturelle publié. Cet arrêté précise les zones géographiques touchées, les périodes au cours desquelles cela s'est passé et la nature des dommages.

Pour les catastrophes technologiques

Le régime des assurances régit généralement **cette indemnisation**, puisqu'en cas d'accident, l'exploitant engage sa responsabilité civile, voire pénale. L'État peut également compléter cette démarche dans certains cas.

Pour les catastrophes liées au bâti

Pour les dégâts au bâti, **les assurances individuelles** (occupants, propriétaires) **couvrent les dégradations sauf négligence ou autre responsabilité à rechercher** (défaut d'entretien, de réparation...). Auquel cas, la charge est portée par la personne en cause.



À NOTER

Une action au civil menée par l'une des parties (occupants, propriétaires, voisins, tiers...) permet de faire reconnaître la défaillance et le préjudice en fonction de chaque situation.

D'autres risques existent :

cyberattaque, délestage, pollution...

Suivez les consignes données par la ville.

LES CONTACTS UTILES

EN CAS DE RISQUE MAJEUR
TOUS LES SERVICES DE LA VILLE
SONT MOBILISÉS

01 49 92 60 00

WWW.LACOURNEUVE.FR



NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE – GRATUITS 24H/24

 **15**
SAMU

 **17**
POLICE SECOURS

 **18**
SAPEURS-
POMPIERS

 **112**
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN
DEPUIS UN MOBILE

 **114**
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES & MALENTENDANTES
ET
EN CAS D'ATTENTAT
& DE PRISE D'OTAGE

 **115**
SAMU SOCIAL
POUR LES PERSONNES
SANS ABRI ET EN GRAND
DIFFICULTÉ SOCIALE

NUMÉROS UTILES

URGENCE GAZ
0800 47 33 33

CENTRE ANTI-POISON
01 40 05 48 48

MÉTÉO FRANCE
0 890 71 14 15